

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 35	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2570 du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal ;

VU la délibération n°2593 du 31 mai 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal 2021 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2021 de la section d'investissement au sein des chapitres 020, 13, 20, 204, 21,23 et 26 et des opérations votées.

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédit suivantes à l'intérieur de la section d'investissement :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissements »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 351.701,32 euros. D'une part, sur le compte 1311 d'un montant de 80.484,76 euros afin de prendre en compte le versement des subventions de l'Etat liées à la réhabilitation de l'abbaye et de la chapelle, et d'autre part sur le compte 1317 pour un montant de 271.216,56 euros pour prendre en compte le versement de la subvention FEDER concernant l'ATI - Hôtel d'entreprise.
- **Chapitre 020 « Dépenses imprévues »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit sur le compte 020 d'un montant de 271.216,56 euros afin d'équilibrer les inscriptions supplémentaires en dépenses d'investissements.
- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : il est proposé une diminution de crédit sur le compte 2031 pour 125.000 euros et une augmentation de crédit sur l'opération 1064 de 10.000 € et de 27.000 € sur l'opération 1081.
- **Chapitre 204 « Subventions d'équipements versées »** : il est proposé une diminution de crédit sur l'opération 1095 pour 150.000 euros et une augmentation de crédit sur l'opération 1054 de 9.000 € et de 270.000 € sur l'opération 1055.
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé une augmentation de crédit sur le compte 2128 pour 13.500 € afin de prendre en compte les engagements réalisés sur l'opération 1050 liés aux réalisations dans le cadre du schéma de gestion des activités de pleine nature.
- **Chapitre 23 « immobilisations en cours »** : afin de prendre en compte les engagements réalisés, il est proposé une augmentation de crédit sur l'opération 1073 pour 52.000 euros, une augmentation de crédit sur l'opération 1088 de 29.000 € et une augmentation de crédit de 170.000 € sur l'opération 1024.
- **Chapitre 26 « Participations financières »** : afin de prendre en compte l'augmentation de capital de la SPL TERRITOIRE 34, il est proposé une augmentation de crédit sur le chapitre 26 à l'article 261 pour 14.197 euros.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous avec une augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant de + 351.701,32 € au sein de la section d'investissement.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
13-1311 « Subventions d'investissements » (opération 1024) (ABBA)		+ 80.484,76 €
13-1317 « Subventions d'investissements » (MDE)		+ 271.216,56 €
020 – « dépenses imprévues »	- 277.495,68 €	
20-2031 « Frais d'études» (opération 1064) (ENV)	+ 10.000,00 €	
20-2031 « Frais d'études» (opération 1081) (HAB)	+ 27.000,00 €	
20-2031 « Frais d'études» (HAB)	- 125.000,00 €	
20-2051 « Concessions et droits similaires » (opération 1077) (DISI)	+ 6.500,00 €	
204-2041412 « Subventions d'équipements versées » (opération 1054) (HAB)	+ 9.000,00 €	
204-20422 « Subventions d'équipements versées » (opération 1055) (HAB)	+ 270.000,00 €	
204-20422 « Subventions d'équipements versées » (opération 1095) (HAB)	- 150.000,00 €	
21-2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » (opération 1050) (APN)	+ 13.500,00 €	
23-2313 « Immobilisations en cours - constructions» (opération 1073) (PEJ)	+ 52.000,00 €	
23-2313 « Immobilisations en cours - constructions» (opération 1024) (OGS)	+ 170.000,00 €	
23-2313 « Immobilisations en cours - constructions» (opération 1088) (BATI)	+ 29.000,00 €	
23-2315 « Immobilisations en cours – Installations techniques» (opération 1084) (DE)	+ 303.000,00 €	
26-261 « Participations financières» (SPL Territoire 34)	+ 14.197,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>351.701,32 €</b>	<b>351.701,32 €</b>

Transmission au Représentant de l'État

N° 2654 le 13 juillet 2021

Publication le 13 juillet 2021

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 13 juillet 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4035-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO